

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.6353-1 du Code du travail)

Entre les soussignés :

1) la société CFN GROUPE GESTAL domiciliée au 60 Rue de la Gare, 44117 Saint-André-des-Eaux et enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 52440728344 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), Certificat QUALIOPi N° 2025 - 94505

2) la société LIP INTERIM n°de siret domiciliée 38 bis boulevard Cosmao Dumanoir 56100 Lorient et représentée par Groupe LIP INTERIM

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la Sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue.

Article 1^{er} : Objet de la convention

L'organisme CFN GROUPE GESTAL organisera l'action de formation suivante :

- **Intitulé du stage:** ESPACE CONFINÉ

- **Objectifs opérationnels :**

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Sensibiliser le personnel aux risques liés aux opérations dans des espaces confinés
- Connaître les moyens de prévention lors d'une opération dans un espace confiné avec ou sans zone ATEX.

- **Programme et méthodes :**

Module théorique

Les accidents du travail

Définition d'un espace confiné

La réglementation

Analyse d'une situation dangereuse

Nature des risques

Composition de l'air

Les risques spécifiques

Les gaz et leurs dangers

Définition des valeurs limites

Démarche de prévention en espaces confinés

Intervention dans un espace confiné

Initiation aux détecteurs gaz

La procédure d'évacuation

Les zones ATEX

Les directives européennes ATEX

Le classement des zones à risque d'explosion

Sélection du matériel

Le marquage

La notice d'instruction

Module pratique

Analyser l'opération à effectuer

Identifier les dangers et évaluer les risques

Signaler les situations dangereuses

CFN Centre de formation Nazairien

ZONE INDUSTRIEL DES PEDRAS – 62 Rue de la gare 44117 Saint-André des eaux – tel : 06 74 55 55 92

APE : 8559A – Siret : 7977 3012400014 – RC B797730124 Saint Nazaire – N°Id FR 79797730124

– N° d'activité 52440728344

Préparer l'intervention
Tester et utiliser un détecteur 4 gaz
Réaliser un contrôle d'atmosphère
Travailler en respectant les consignes de sécurité
Communiquer et réagir à un signal d'alerte
Evacuer l'espace confiné •Compte rendu de l'opération
- **Catégorie d'action** : Action de formation
- **Durée** : 7,00 heure(s)
- **Lieu**: SIRBEM LORIENT Av. Choiseul 56100,Lorient
- **Formateur** : Monsieur BICHET Vincent
- **Dates et horaires** : du 07/07/2026 au 07/07/2026 de 8H30-12H00

Article 2 : Effectif formé

L'organisme CFN GROUPE GESTAL animera une/des sessions de formation pour les personnes suivantes

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	CARDUNER	ELIE
Madame	TREIL	Agathe

CFN Centre de formation Nazairien

ZONE INDUSTRIEL DES PEDRAS – 62 Rue de la gare 44117 Saint-André des eaux – tel : 06 74 55 55 92
APE : 8559A – Siret : 7977 3012400014 – RC B797730124 Saint Nazaire – N°Id FR 79797730124
– N° d'activité 52440728344

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Frais de formation : coût forfaitaire H.T de 320,00 €

T.V.A. (si applicable) 20,00 %

Sommes versées par l'entreprise à titre d'acomptes :

TOTAL GENERAL : 384,00 € TTC (ou Net de taxe si TVA non applicable)

Article 4 : Modalités d'évaluation et de sanction

Le contrôle des connaissances sera assuré par la vérification de l'assiduité des participants et l'accent mis sur leur participation constante et active, notamment dans le cadre d'études des cas pratiques, préparées et exposées par les formateurs.

Une attestation, précisant la nature et la durée de la session, sera remise aux bénéficiaires à l'issue de la formation

Article 5 : Modalités de règlement

En cas de paiement effectué par un OPCO, l'Etablissement s'engage à effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence de coût restera à la charge de la société LIP INTERIM.

En cas de refus de prise en charge par l'OPCO, ou si l'accord de prise en charge par l'OPCO ne nous parvient pas au 1er jour de la formation, la totalité des frais de formation sera facturée à la société LIP INTERIM.

Article 6 : Dédit ou abandon

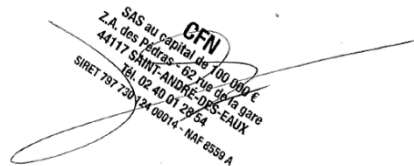
En cas de dédit par l'entreprise à moins de 15 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

Fait en double exemplaire, à Saint-André-des-Eaux, le 18/06/2026

Pour l'entreprise
(nom et qualité du signataire)
Cachet de l'entreprise cliente

Pour l'organisme
(nom et qualité du signataire)

Percevault Julien
Responsable de centre de formation
Cachet et signature



CFN
SAS au capital de 100 000 €
Z.A. des Pedras - 62 rue de la gare
44117 SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX
tel 02 40 01 29 64
SIRET 797 730 124 00014 - NAF 8559 A

CFN Centre de formation Nazairien

ZONE INDUSTRIEL DES PEDRAS – 62 Rue de la gare 44117 Saint-André des eaux – tel : 06 74 55 55 92

APE : 8559A – Siret : 7977 3012400014 – RC B797730124 Saint Nazaire – N°Id FR 79797730124

– N° d'activité 52440728344